Brites Garcia, Rosana

p/o ONG Unisourds

4 Passage Saint-François

1205 Genève

00 41 77 428 53 58

Genève, le 15 février 2023

Aux Organisateurs de la Journée de discussion générale sur les personnes handicapées dans les situations de risque et d'urgence humanitaire (article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées), prévue pour le 7 mars de 15h00 à 17h00 au Palais de Nations, à Genève, à la Salle de Conférence XVII

Madame, Monsieur,

Nous considérons que ces trois paragraphes font référence directe à la sécurité nécessaire en cas de risques et d’urgence humanitaire, car sans une communication fluide, difficilement les personnes sourdes et leurs familles auront leurs liens indéfectibles respectés, difficultés multipliées en cas de l’aide humanitaire d’urgence adéquate et dans la rapidité que cela exigerait. En vous remerciant de recevoir cette postulation, à votre disposition,

1. Risques liés au manque des formations/capacitation de personnes sourdes dans l’exercice des services humanitaires en cas de catastrophe ou non.
2. Risques liés à l’utilitarisme de la langue de signes par fascistes et dictateurs, cas de l’ex-dictateur Jair Bolsonaro au Brésil et de sa femme, utilitarisme stratégique dans l’intention d’absorber les votes de la population sourde brésilienne de 10 millions de personnes et leurs familles, à part essayer de confondre d’autres niches populationnels au travers cette pratique malsaine. Cela-dit, nous suggérons un projet de pays au-delà des enjeux politiques dont le pays doit mettre en place dispositifs neutres, en langue de signes également, aidant à comprendre ce qu’est un développement responsable et cohérent aux standards internationaux de droits humains et de protection de la nature.
3. Risques liés au manque de liens familiaux : la majorité de parents de sourds adultes au monde, n’arrivent pas à ce communiquer de manière naturelle en langue de signes, de par le manque de formations gratuites/accessibles à tous, donc le droit linguistique et le droit à la vie en famille fomentent fragilités extrêmes, liés étroitement à la santé de l’unité minime sociétale : la famille
4. Risques liées au manque d’éducation adaptée à CODAs, affectant les liens familiales également, car sans cette adaptation, le décalage initiale dans l’apprentissage de la langue nationale, étant donné que sa langue maternelle est la langue de signes, il s’avère un changement important de registre cognitif , naturel pour la transition entre les deux champs linguistiques. Sans cette adaptation, il peut que l’école puisse penser qu’il y a une paraisse ou manque de volonté de l’élève fils de parents sourds de poursuivre leurs études en pied d’égalité de manière immédiate lors de premiers contacts didactiques en groupe.

Nous considérons que sans la reconnaissance juridique de la langue de signes, cas de la Suisse, toute la structure sociétale reste sans avances concrets, cela étant, les revendications ci-dessus sont de difficile acceptation.

L’Article 23 de la CDPH devrait contenir les changements supra-cités, assurant le droit linguistique entre les membres des familles avec personne sourde et alinéa 3 de cet article, sur enfants de personnes handicapées, devrait contenir références sur cette question adaptative en ce qui concerne l’éducation de base de l’enfant CODA – garantissant les deux, le droit de vie en famille.

Voici-dessous le texte envoyé cette semaine à l’Office Fédéral de Statistiques, à votre appréciation, car sans statistiques nous ne pouvons pas mettre en place systèmes qui accélèrent l’accessibilité en pied d’égalité, incluant entre les membres de leurs propres familles – illustrant les conséquences en cas de catastrophe exigeant l’aide humanitaire et plus que cela, mettant en œuvre capacitation de personnes sourdes à exercer l’aide humanitaire eux-mêmes, quoi dire des abus constants, journaliers, résultants de ce manque de données – majorité de sourds en aide sociale ou en sous-emploies, interprètes exerçant tutelle, prenant la place de familles, etc :

« Chère Patricia Zocco,

Merci de vos précisions et suggestions, mais nous sommes dans un impasse, car le Conseil Fédéral a tissé leur compréhension sur la langue de signes, et cela n'est pas trop convaincant du point de vue de l'application de la Convention CDPH, une Obligation Positive du pays et, en ce qui concerne l'accessibilité de personnes sourdes, à la base, est liée en essence à la reconnaissance de la langue de signes - une reconnaissance "sine-quoi-non" des capacités intellectuelles des personnes sourdes.

Dans cet impasse, le squelette structurel sociétal de cette catégorie du handicap, (familles entières, politiques éducatives et institutions éducatives, recherches plus fines niveau linguistique académiques, adaptation programmatique sur enfants de personnes sourdes, dits CODA - children of deaf parents/adults : de langue maternelle en langue de signes, etc) reste attelée à l'avis fédéral, sur une reconnaissance nationale nécessaire, en accord à études scientifiques internationaux qui ont fondée la CDPH. Depuis quelques décennies, la majorité des pays membres de la Convention CDPH.

[Reconnaissance juridique de la langue des signes : le Conseil fédéral présente les options (admin.ch)](https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-85249.html)

Sans ces données, il serait impossible de mettre en œuvre toutes les innovations et services innovants conséquents - en outre de l'épanouissement en toute dignité de la communauté sourde, familles et enfants compris. L'existence même d'un département dit "Médico-pédagogique", exerce une influence néfaste, car aucune pédagogie peut être médicalisée - à part si nous sommes dans une expérience médicalisée.

Juste à titre d'information, la Suisse, possède un contingent important de personnes sourdes de multiples horizons, cela signifiant personnes bilingues en deux (ou plus) langues de signes - langues minoritaires - une richesse et trésor linguistique - et donc une expertise que peut nous amener à implémentation d'un Centre International d'études approfondies sur les langues de signes - dans d'autres mots, Sciences Cognitives, Handicap Sensoriel - avec Processus Migratoires, stratifiant de manière plus solide questionnements fondants à l'épistémologie de sciences - touchant toutes les disciplines.

Merci de me lire, à disposition

Rosana Garcia »